

COMMUNE DE COURVIÈRES
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : M. Jean-Maurice VAUCHER

Membres présents : 8

Membres absents : 2

Membres absents excusés : M. Anthony PERRIN, M. Thierry LIEGEON

Membres ayant participé au vote : 8

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du 29 Janvier 2016**
- 2. Travaux**
 - Projet travaux de l'école
 - Travaux de la salle des Jeunes
- 3. Centre d'accueil**
 - Audit énergétique
- 4. Fromagerie**
 - Location
- 5. Cartes Jeunes**
- 6. Questions diverses**

1) Approbation du compte rendu du CM du 29 janvier 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal en date du 29 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

2) Travaux

- Projet travaux de l'école

Le périscolaire est devenu une nécessité pour nos deux communes, il apporte un service indéniable aux parents, il s'intègre dans un projet global de l'école.

La fréquentation du périscolaire ne cesse de progresser et les locaux utilisés à Boujailles deviennent trop exigus et non adaptés. Cette fréquentation s'accroîtra prochainement suite à la réalisation d'un lotissement à Boujailles et la création d'appartements à Courvières. Plusieurs solutions ont été envisagées pour remédier à cette problématique dont une possibilité à Courvières de transformer le préau de l'école en salle de classe. Cela permettrait le transfert d'une classe depuis Boujailles et ainsi l'espace libéré serait utilisé pour le périscolaire. Ces travaux pourront bénéficier d'une aide spécifique de 30% minimum, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local. Le montant prévisionnel de ces travaux est de 66 000€ HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce projet et demande de bénéficier de la subvention "investissement local".

- Travaux de la salle des Jeunes

Afin de respecter les normes de sécurité incendie, le plafond doit être réalisé en Placoplatre par une entreprise professionnelle. Le devis transmis par l'entreprise PICARD pour un montant de 2 707,50€ est accepté. La peinture des murs sera effectuée par les bénévoles de l'Association Sports et Loisirs, la commune fournira les matériaux nécessaires. D'autres travaux moins prioritaires sont à l'étude (sol, bardage). Une demande de subvention sera aussi transmise et la municipalité se laisse la possibilité d'effectuer ou pas ces travaux supplémentaires.

Le conseil municipal décide de confier la gestion de cette salle à l'ASL.

3) Centre d'Accueil

- Audit énergétique

La consommation d'énergie au centre d'accueil est relativement élevée. Avant d'entreprendre des travaux de rénovation dans ce bâtiment, le conseil municipal décide de faire appel à une entreprise agréée pour la réalisation d'un audit énergétique. Le résultat de cette étude permettra de hiérarchiser les travaux avec l'objectif de diminuer le coût du chauffage.

Cet audit pour un montant de 5 650€ HT sera aussi réalisé à l'école, la commune bénéficiera ainsi d'un prix dégressif. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) apporte son soutien financier à hauteur de 35% ainsi que la Région pour 35% également.

4) Fromagerie

- Location

La commune est propriétaire du bâtiment de la fromagerie, celui-ci est loué à la coopérative de Courvières pour un prix modéré de 257€ par mois. L'assurance du bâtiment ainsi que les taxes foncières pour un montant de 75€ par mois sont à la charge de la commune et sont donc à déduire de la location. Ce montant de loyer relativement bas, remonte à de nombreuses années lorsque la majorité de la population du village était agricole et que tous les producteurs adhéraient à la coopérative. Aujourd'hui, le contexte a changé, seulement 3 exploitations du village et une de l'extérieur sont affiliées à la coopérative, cela représente environ la moitié du litrage de lait transformé dans l'atelier, l'autre moitié étant apportée par les Monts de Joux de Bannans.

Devant le peu de rentabilité de ce site et dans un souci d'équité des ressources communales, la municipalité a fait appel à France Domaine (Administration fiscale) qui en qualité d'expert, donne un avis sur la valeur vénale ou locative des biens des collectivités.

Le résultat de l'estimation de France Domaine pour la location de la fromagerie s'élève à 800€ par mois.

Différents échanges et débats ont déjà eu lieu avec la coopérative pour essayer de trouver un accord qui aurait l'avantage de convenir à chacune des parties. Ce dossier sera à nouveau débattu lors du prochain conseil municipal.

5) Cartes Jeunes

Le conseil municipal décide d'offrir la carte "avantages jeunes" (Edition Besançon Haut Doubs 2016/2017) aux résidents de Courvières âgés de 6 à 18 ans. Les jeunes intéressés devront venir en faire la demande à la mairie avant le 8 juin 2016. Le coût pour la commune sera de 7€ par carte réservée. La carte pourra ensuite être retirée au nouveau Point Info Jeunesse situé à la médiathèque de Frasne à partir du 1^{er} septembre 2016.

6) Questions diverses

- Familles Rurales : Le conseil municipal accepte la demande de subvention annuelle de Familles Rurales pour un montant de 18 962.61 €. Toutefois, les membres du conseil municipal s'interrogent sur l'augmentation de cette demande par rapport à 2015. Un courrier sera adressé dans ce sens à Familles Rurales.
- Travaux Chapelle et Moulin : La subvention demandée par la commune à Mme Annie GENEVARD, députée, dans le cadre de la réserve parlementaire est accordée pour un montant de 7 500€.
- Pauline LEPEULE, employée du Syndicat des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs (SMAHD) a rencontré les communes de la CFD pour leur proposer de rentrer dans une pratique du zéro pesticide. Le SMAHD accompagnera les communes qui souhaitent mettre en place ce procédé. La commune de Courvières a émis un avis favorable à cette action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.